

Dans le domaine de la sécurité, l'un des secteurs abordés sera celui de la déclaration de principes directeurs régissant les relations entre États. Nous convenons de l'importance de cet article et nous estimons qu'un échange de vues devrait avoir lieu à Helsinki sur les éléments que pourrait contenir une telle déclaration à la formulation de laquelle il faudra apporter beaucoup de soins. Ainsi, le principe interdisant de modifier les frontières par la force devrait sans doute recueillir l'assentiment général; mais nous devrions éviter les expressions susceptibles de laisser croire que la Conférence assume la responsabilité d'une conférence de paix en établissant des frontières permanentes en Europe ou en les reconnaissant sur le plan du droit international.

A notre avis, la Conférence devrait également tenter de dégager un accord sur certains aspects militaires de la sécurité, peut-être en instituant la signification d'un préavis au sujet des déplacements militaires et la création de missions d'observation des manoeuvres comme moyens susceptibles d'affermir la confiance entre les pays et de favoriser la stabilité.

Aux yeux du Canada, la coopération devrait constituer une part tout aussi importante de la Conférence que la sécurité. Dans ce domaine, la Conférence pourrait, pour une part, faire siens et compléter les efforts déjà déployés sous les auspices des Nations Unies pour la protection et l'amélioration de l'environnement. La Conférence pourrait aussi suggérer des moyens d'augmenter et d'étendre les avantages dont jouissent tous les peuples grâce aux progrès de la science et de la technologie. Dans le domaine du commerce et des paiements, serait-ce trop demander que d'espérer une amorce vers une réduction de certaines des barrières qui imposent aux échanges, dans certaines parties de l'Europe, un retard par rapport à la croissance générale du commerce international? Nous espérons aussi que les nouveaux modes de coopération économique, quels qu'ils soient, qui se constitueront entre les pays lors de la Conférence devraient se caractériser par une orientation libérale et être de nature à favoriser également les États en voie de développement. A cet égard, nous croyons que les principes à adopter devraient être ceux qui régissent le GATT, les accords de Bretton Woods et les ententes connexes, soit ceux de la non-discrimination, de l'uniformité des normes et des règlements, de la stabilité des marchés et de la consultation préalable aux modifications.

Il est, à notre avis, particulièrement important que l'ordre du jour et les mandats des commissions facilitent la réalisation d'un accord sur les moyens pratiques et acceptables de réduire progressivement les barrières auxquelles se heurtent les déplacements de population et la circulation des idées et de l'information. Dans ce domaine, nous nous rendons compte que l'approche doit être progressive, mais nous espérons que les progrès se révéleront possibles. L'un des aspects auxquels les Canadiens s'intéressent au plus haut point serait celui des mesures destinées à aplanir les difficultés qui frappent la circulation des membres d'une même famille qui souhaiteraient rejoindre leurs parents se trouvant dans d'autres pays ou leur rendre visite.

Les documents que nous rédigerons en vue de la Conférence devraient aussi donner le signal de l'intensification des relations culturelles en se